

Date d'inscription.....

**PÔLE ENFANCE ET JEUNESSE DE GRIMAUD**  
**DEMANDE DE PLACE - LISTE D'ATTENTE (Etape 1 sur 4)**  
**AU MULTI-ACCUEIL « Lou Pantai »**

**1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE**

NOM et Prénom (Père) : .....

NOM et Prénom (Mère) : .....

NOM et Prénom (Enfant) : .....

SEXE (Enfant) : M  F

Date de naissance ou date du terme (Enfant) : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone (s) : .....

**2. TEMPS D'ACCUEIL SOUHAITE**

TEMPS D'ACCUEIL REGULIER : 1 jour  2 jours  3 jours  4 jours  5 jours

TEMPS OCCASIONNEL : 2 heures  matin  après-midi  1 jour

**3. SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS**

Père : Contrat à plein temps  Contrat à temps partiel

A la recherche d'emploi

Saisonnier

Mère : Contrat à plein temps  Contrat à temps partiel

A la recherche d'emploi

Saisonnier

VILLE DE GRIMAUD

Vos données personnelles sont collectées conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD) en vigueur.

## 4. INFORMATIONS IMPORTANTES

La structure de **30 places** est ouverte seulement et uniquement pour **les habitants** résidant sur la Commune de **Grimaud** et accessible aux enfants **de 2 mois et ½ à 3 ans**.

**Toutes modifications** de situations personnelles et de temps d'accueil doivent être **signalées** au guichet unique. (Contrat de travail, déménagement, etc...)

**Les entrées** dans la structure se déroule **en septembre** sauf cas exceptionnels (accueils d'urgence et occasionnel, place qui se libère).

### Déroulement d'une inscription en temps d'accueil régulier (4 étapes) :

**1. Etape 1 sur 4 : Demande de place : Inscription de l'enfant sur liste d'attente.**

A partir de 3 mois de grossesse. **La naissance est à confirmer par téléphone à la crèche « 04.94.43.27.09 ». Justificatif de déclaration de grossesse à remettre au guichet unique.**

L'inscription sur la liste d'attente n'est pas **une inscription définitive** et ne permet pas d'anticiper sur l'obtention d'une place. Cependant, la date d'inscription sur liste d'attente sera le 1<sup>er</sup> critère pris en compte lors de la commission d'attribution de places.

**2. Etape 2 sur 4 : Pré-inscriptions : Préparation du dossier pour la commission d'attribution de places.**

La Directrice contacte les parents pour procéder à une pré-inscription au courant du mois de mars. Il vous sera proposé un rendez-vous. Lors de celui-ci, vous devrez fournir des documents justificatifs.

La pré-inscription n'est pas **une inscription définitive** et ne permet pas d'anticiper sur l'obtention d'une place.

**3. Etape 3 sur 4 : Commission d'attribution de places.**

Les dossiers de pré-inscriptions sont soumis à une **commission d'attribution de places** qui se déroule au mois d'avril de chaque année. Un courrier est envoyé aux parents pour les informer de la décision de la commission.

**4. Etape 4 sur 4 : Inscription de l'enfant à la structure.**

Dans le cas d'une réponse positive, vous serez reçu par la Directrice **pour procéder à l'inscription** de votre enfant à la structure. Vous devrez fournir des documents justificatifs complémentaires.

La période d'adaptation d'une semaine vous sera donnée lors de ce rendez-vous. **Cette période est obligatoire et incompressible.**

**5. Votre enfant est accueilli dans la structure en fonction du contrat établi.**

Signature des parents.

Signature de l'agent du Guichet Unique.